Éditorial

Face à l'Arabie saoudite, le déshonneur

Xavier Alonso
Rédacteur en chef adjoint rédaction Tamedia

L'occasion était pourtant belle de rappeler à l'ordre l'Arabie saoudite. Et de lui signifier que ses violations répétées des droits de l'homme, dans son pays comme hors de ses frontières, ne peuvent désormais plus être consenties par les démocraties occidentales. La Suisse et les pays membres de l'Union européenne ont au contraire brillé par leur pleutrerie.

L'assassinat du journaliste Jamal Ahmad Khashoggi et son démembrement atroce au sein même du consulat saoudien à Istanbul auraient dû signifier le franchissement d'une

«Pour comprendre notre laxisme, rappelons que ce pays est le premier exportateur de pétrole brut et l'un des principaux acheteurs d'armes au monde»

ligne rouge. La goutte de sang qui fait déborder le vase déjà plein… Puisque cet acte barbare ne vient que s'ajouter au sinistre décompte des morts civils au Yémen où la guerre engagée par l'Arabie saoudite a tué quelque 10 000 civils sous ses bombardements. Sans parler de la répression des voix dissidentes et des arrestations des défenseurs des droits des femmes qui y sont l'ordinaire d'un État qui ne connaît de droit que celui des exigences de la famille royale Al Saoud.

Le tableau saoudien est sombre. Et pour comprendre notre laxisme, il faut rappeler que ce pays est surtout le premier exportateur de pétrole brut et l'un des principaux acheteurs d'armes au monde. Les démocraties libérales – des États-Unis jusqu'en Suisse en passant par l'Union européenne, à l'exception d'une timide condamnation de l'Allemagne – n'ont ainsi pas daigné molester le pétromonarque, ses princes et ses hommes de main au nom de la défense des intérêts actuels de l'économie et de la peur de voir s'échapper de futurs contrats.

La Suisse comme l'Union européenne ne cessent de se prévaloir, à juste titre, de nos valeurs et de nos principes démocratiques, tout comme de sacraliser les fondements égalitaires de nos sociétés. Ils les nient en se taisant face à l'évidence des crimes commis ou les pervertissent en les abaissant sous les intérêts économiques. Pour le cas de la Suisse, et du rôle du Conseil fédéral, la sauvegarde des places de travail est évidemment une préoccupation légitime. Mais respecter ses propres principes et valeurs ne devrait souffrir d'aucune compromission. Le déshonneur est toujours une stratégie perdante. **Page 17**

L'image du jour La neige a fait son apparition à la vallée de Joux

KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Réflexions

Quand autodétermination rime avec autodestruction

L'invité

Axel Marion
Député, président Nomes Vaud

L'initiative dite «pour l'autodétermination», soumise au vote le 25 novembre prochain, ne constitue pas seulement une provocation de plus de la part de l'UDC. Son acceptation représenterait une véritable trahison de l'identité de la Suisse, pour deux raisons au moins.

La première est que la Suisse renierait la tradition humanitaire qui a fait sa fierté et sa renommée depuis plus de 150 ans. Nous deviendrions ainsi le premier pays démocratique à inscrire dans sa Constitution que les valeurs supérieures de l'humanité, celles pour lesquelles Henri Dunant et ses successeurs se sont battus, deviennent secondaires. Quelle triste ironie!

La deuxième raison est plus pragmatique: la Suisse perdrait sa réputation de fiabilité sur la scène économique internationale. Qui voudrait conclure un accord avec un pays susceptible de le résilier suite à des soubresauts de politique intérieure? Ceci nous permet de rappeler que l'initiative UDC ne concerne pas seulement les droits de l'homme, mais aussi quelque 600 accords économiques. Des contrats, et donc des emplois, sont en jeu!

Il faut rappeler que la Suisse s'est toujours construite en lien avec l'étranger, et qu'il serait contre sa nature d'endommager cette relation extérieure. Pays de cultures différentes, de petite taille mais logé stratégiquement au cœur de l'Europe, la Suisse a construit sa prospérité et même son identité par ce lien intense, d'abord avec les pays qui nous entourent, puis le reste du monde.

C'est sans doute ici l'aspect le plus pernicieux de la politique de l'UDC: faire croire que la Suisse devient plus forte en s'isolant, alors que c'est exactement le contraire que démontre notre histoire!

Il va de soi que l'acceptation de cette initiative renforcerait l'état de crise avec l'Union européenne, alors même que les dernières bonnes volontés restantes dans ce dossier – dont le Nomes – s'efforcent de sauver cette relation d'importance stratégique pour la Suisse.

Rappelons au passage que l'initiative dite «contre l'immigration de masse» acceptée en février 2014, dont on nous disait qu'elle n'aurait aucun effet collatéral,

«La Suisse renierait la tradition humanitaire qui a fait sa fierté et sa renommée depuis plus de 150 ans»

a signifié concrètement un recul très net de la recherche suisse au niveau européen, selon un rapport livré par la Confédération en septembre dernier.

Mais n'en déplaise aux eurosceptiques, il n'y a pas que l'UE dans la balance ici. Ce sont également les accords de libre-échange avec l'Asie ou le continent américain qui pourraient être remis en cause.

L'acceptation de cette initiative n'aurait donc pas seulement un effet symbolique, mais bien un impact concret sur notre économie et donc sur notre qualité de vie. Il est encore possible d'éviter cette entreprise d'autodestruction en glissant un NON clair dans l'urne le 25 novembre prochain.

Le long chemin vers un espace de consommation sécurisé

L'invité

Frank Zobel
Directeur adjoint, Addiction Suisse

Au milieu des années 1990, j'ai rejoint une équipe lausannoise chargée d'évaluer la politique sur la drogue de la Confédération. L'ancienne gare du Letten, à Zurich, la dernière grande scène de la drogue en Suisse, venait d'être évacuée, mais le nombre de morts d'overdose restait très élevé. Cette situation avait poussé certains cantons suisses alémaniques à mettre en place des mesures controversées, en particulier des locaux où les usagers pouvaient s'injecter la drogue achetée au marché noir et bénéficier de différents services et de soutien.

Je me souviens encore du malaise ressenti lors de ma première visite d'un local d'injection, à Zurich je crois. Ce que j'y avais vu heurtait mes valeurs et mes principes. Je voulais contribuer à sauver ces personnes et non pas les laisser se faire du mal. Les explications patientes de mes collègues m'ont ensuite permis de comprendre cette évidence: il valait mille fois mieux qu'ils s'injectent la drogue dans un tel lieu plutôt que dans la rue, et il était primordial qu'ils accèdent à un soutien et à de l'aide pour pouvoir rester en vie.

J'ai par la suite travaillé à l'Observatoire européen des drogues, à Lisbonne. Là, j'ai souvent été interpellé au sujet des mesures controversées prises en Suisse et, chez certains de mes interlocuteurs européens, j'ai observé une évolution similaire à celle que j'avais moi-même vécue: d'abord un rejet très affectif, puis la prise de conscience que, dans ce domaine, agir de manière pragmatique est plus utile que de se laisser guider par de beaux mais inefficaces principes.

Lausanne et le Canton de Vaud ont aussi vécu cette transition. Après plusieurs rejets, la Ville dispose désormais elle aussi d'un espace de consommation supervisée, dans le quartier du Vallon. Le quart d'heure vaudois est devenu ici un quart de siècle, et il aurait bien sûr été utile d'avoir cette structure il y a dix ou vingt ans. Mais, après tous ces débats, souvent virulents, on y est: ici aussi, les résultats comptent désormais plus que les beaux principes.

D'ailleurs, seules 70 villes au monde environ ont jusqu'ici parcouru ce chemin, et l'espace lausannois n'est que le 118e en activité à ce jour. La capitale vaudoise reste

«Dans ce domaine, agir de manière pragmatique est plus utile que de se laisser guider par de beaux mais inefficaces principes»

donc parmi les pionnières dans ce domaine.

On ne se réjouit évidemment pas de l'ouverture d'un tel espace, mais on se doit de saluer sa mise en place et le long chemin parcouru pour y arriver. Cette structure va permettre de sauver des vies, de réduire la transmission de maladies et de recréer des liens sociaux.

Elle devrait aussi permettre de soulager un peu la pression du marché des drogues sur l'espace public, une question qui a tant fait parler d'elle ces derniers mois à Lausanne.

Fiscalité

Le coffre-fort, ce dernier bastion de l'évasion fiscale

La crise italienne pousse les épargnants à déposer leurs capitaux au Tessin. Une partie serait dissimulée, en cash, dans des coffres dont le contenu reste normalement secret

L'essentiel

- **Italie** Le Tessin bénéficie de la fuite actuelle des capitaux italiens
- **Transparence** Les coffres ont la cote, ces derniers restant protégés par le secret bancaire
- **Politique** Consciente des risques d'évasion fiscale, Berne reste inactive

Olivier Wurlod

Entre Rome et Bruxelles, les tensions étaient palpables la semaine passée. Le gouvernement italien a très mal pris le rappel à l'ordre de l'Exécutif européen sur les dépassements de son budget annuel ainsi que le délai de trois semaines pour y mettre bon ordre. Confrontée à une dette colossale, l'Italie a renoué avec ses vieux démons et sombre dans la crise. Sa situation est telle qu'elle fait aujourd'hui craindre le pire à ses principaux partenaires, qui auraient bien du mal à se remettre d'une nouvelle crise économique en Europe.

«Dans un tel contexte, les Italiens jouissant encore d'un petit bas de laine s'inquiètent de la solidité de leurs banques et analysent toutes les options pour protéger leurs avoirs. Naturellement, la solution de les (re)déplacer en Suisse fait partie des solutions plébiscitées», explique Franco Citterio, directeur de l'Association bancaire tessinoise. Le banquier confirme que le Tessin profite pleinement, ces derniers mois, de la fuite de capitaux qui sévit de nouveau en Italie, et cela même s'il n'existe pour le moment aucune statistique officielle.

Contenu secret des coffres

Mais dans un monde où le secret bancaire n'existe presque plus, où les informations s'échangent de manière automatique entre les États, se pose la question de la forme que prend une telle fuite de capitaux? Selon le professeur tessinois de droit économique Paolo Bernasconi, deux tendances se dessinent. «La première concerne les transferts d'argent d'un compte à l'autre. Transitant officiellement depuis l'Italie vers la Suisse, ils sont parfaitement traçables et répondent aux attentes des banques, qui n'acceptent plus de l'argent non déclaré, explique-t-il.

Ce souci de transparence s'amenuise en revanche fortement avec les coffres-forts, puisque ce marché échappe aux régulations en vigueur. «Une banque ne connaît pas le contenu des coffres qu'elle loue», confirment plusieurs grands établissements tels que Raiffeisen, la BCV ou encore Credit Suisse. Jean-Paul Darbellay, porte-parole de la troisième, rappelle toutefois qu'il est obligatoire d'avoir un compte au sein de la banque en question pour pouvoir louer son emplacement.

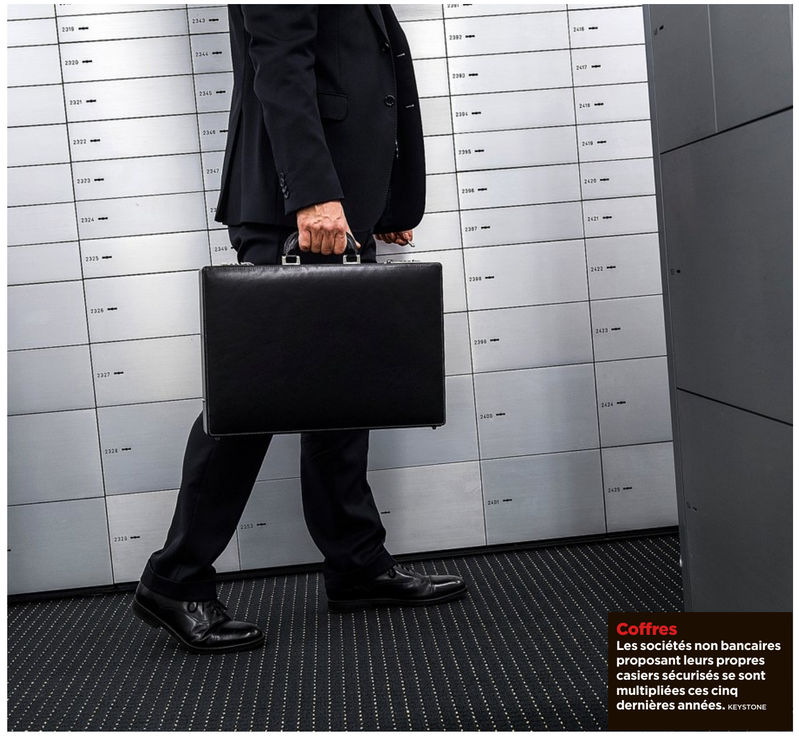

Coffres
Les sociétés non bancaires proposant leurs propres casiers sécurisés se sont multipliées ces cinq dernières années. KEYSTONE

«Nous sommes en train de créer la prochaine bombe à retardement pour la place financière suisse»

Paolo Bernasconi
Professeur tessinois de droit économique

Autre difficulté: s'il suffit d'un espace de 0,133 litre pour y dissimuler 1 million en coupures de 1000 francs, sortir de gros montants d'un pays (avec le risque de se faire attraper aux douanes) ou le réintroduire dans le système «officiel» se révèle très compliqué. En vertu des nouvelles règles de lutte contre le blanchiment d'argent, les banques doivent par exemple clairement identifier l'origine de toute transaction sortant de l'habituel. En résumé, plus personne ne peut aujourd'hui débarquer au guichet d'une banque et espérer déposer sur son compte plusieurs dizaines de milliers de francs en liquide sans que la banque en réclame la provenance.

À noter en plus que le secret du coffre-fort a ses limites. Le comparateur en ligne moneyland.ch explique qu'une banque peut exiger du locataire de l'emplacement sécurisé de fournir certaines informations sur son contenu. C'est notamment le cas lorsqu'il existe un soupçon que le coffre puisse servir à stocker des objets dangereux tels que des armes, des substances chimiques ou biologiques à risque.

Sociétés non bancaires

Cette obligation pour les banques de connaître les propriétaires de coffre ne se pose en revanche pas pour les sociétés non bancaires proposant leurs propres casiers sécurisés.

En toute discrétion, ces dernières se sont multipliées au cours de ces cinq dernières années. Elles ont pour petit nom Amaree Safe, Safes Fidelity SA ou encore Arcae. Au quotidien «Le Temps», Alain Virchaux, cofondateur d'Amaree Safe en 2013, assurait sans ambages que l'origine de sa société répondait aux «besoins importants d'une clientèle qui devait sortir des banques».

Apparue à Nyon depuis quelques années, Arcae confirme sur son site internet que les contraintes pour y ouvrir son emplacement sécurisé y sont «réduites au minimum *(ndlr: sans ouverture de compte bancaire, avec accès individuel au coffre, etc.)* et assurent discrétion et sécurité».

Selon Paolo Bernasconi, le problème de ces sociétés non bancaires se situe plutôt au niveau de leur fiabilité. «Au Tessin, quelques procédures pénales ont déjà eu lieu à la suite d'affaires de détournement du contenu de coffres par des employés», raconte le professeur de droit économique. Ce dernier estime ainsi nécessaire que ces nouveaux acteurs soient soumis aux mêmes règles antiblanchiment imposées par la Suisse aux intermédiaires financiers.

Inaction politique à Berne

À Berne, une motion était déposée dans ce sens en 2014 par la conseillère nationale socialiste Marina Carobbio Guscetti. «Actuellement, les lois sur les marchés financiers ne contiennent aucune disposition régissant les coffres bancaires. Il faut donc combler cette lacune pour empêcher que des fonds non déclarés puissent être dissimulés au fisc, suisse comme étranger», réclamait alors la politicienne.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral estimait que «les coffres-forts ne contenaient le plus souvent que des documents et autres objets de valeur, et non en premier lieu de l'argent non fiscalisé». Tout en affirmant étudier la question plus sérieusement *(lire encadré)*, il proposait toutefois de rejeter la motion.

Trois ans plus tard, rien n'a changé, comme le prouve la réponse de l'Autorité de surveillance des marchés (FINMA). «Pour les institutions sans licences bancaires – en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'activité d'intermédiaire financier exercée à titre professionnel –, le transport physique ou la conservation physique de valeurs patrimoniales ne sont pas considérés comme intermédiation financière. Par conséquent ces dernières ne tombent pas sous le coup de la loi sur le blanchiment d'argent», explique l'institution.

Si ce laxisme suisse fait le bonheur des Italiens qui cherchent aujourd'hui à éviter la gabegie politique et économique de leur pays, il en inquiète d'autres. «Nous sommes en train de créer la prochaine bombe à retardement pour la place financière suisse, et cela pas seulement pour des soucis d'évasion fiscale, mais aussi de financement du terrorisme», s'alarme Paolo Bernasconi.

Berne renonce à une réforme jugée «trop coûteuse»

● En réaction à une interpellation de la conseillère nationale socialiste Marina Carobbio Guscetti, un «rapport sur les risques d'abus à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme» a été mandaté par le Conseil fédéral auprès du Département fédéral des finances (DFF).

Présentées quelques mois plus tard, au mois de décembre 2015, les conclusions et recommandations de l'étude laissent perplexes. «Le DFF juge le régime actuel suffisant et conforme au principe de la proportionnalité», peut-on lire dans le rapport.

Pourtant, plus haut, les auteurs confirment que les risques mentionnés par Marina Carobbio Guscetti sont réels. Sauf que, les cas avérés de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés à des coffres-forts étant peu nombreux, le DFF estime que la situation actuelle n'est pas suffisamment alarmante «pour nécessiter une adaptation des réglementations en vigueur».

Dans cette étude, on découvre surtout que le DFF semble bien plus inquiet de la tâche à accomplir pour changer les normes en vigueur que du risque potentiel de scandale supplémentaire pour la place financière helvétique.

Tout cela sans en oublier les coûts. Car, en plus de la charge visiblement trop lourde de travail pour adapter les lois, le DFF estime qu'une éventuelle «extension de la notion d'intermédiaire financier à la conservation physique de valeurs patrimoniales se révélerait probablement très coûteuse».

Et puis, de toute façon, comme le DFF l'écrit, la réglementation suisse répond aux normes internationales en vigueur. Au pire, ce dernier confirme «surveiller de près l'évolution de la situation et se laisse la possibilité, le cas échéant, de prendre d'autres mesures utiles». À Berne, on semble visiblement toujours ignorer le sens de la maxime «Mieux vaut prévenir que guérir». **O.W.**